

Accompagnement social en faveur des salariés du secteur agricole qui rencontrent des difficultés.

Les bénéficiaires

- Les salariés en difficulté des entreprises assujetties à la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction de 50 salariés et plus.
- Quelle que soit leur situation au regard du logement (locataire, accédant, propriétaire, hébergé à titre gratuit...).

Les conditions

Les situations prises en charge doivent toutes comporter une problématique logement et notamment :

- le maintien dans le logement des locataires et des accédants en difficulté, la prévention de l'expulsion
- les conséquences du surendettement
- les situations d'urgence (rupture professionnelle, décès, maladie, sinistre, violences, conflits familiaux, etc.)
- l'accès au logement des ménages fragiles (statuts précaires, ressources faibles, logement inadapté, etc.) et des situations prioritaires (sur-occupation, logement indigne, etc.)
- et plus généralement, dans tous les cas où le maintien dans le logement est mis en péril ou l'accès au logement problématique, à condition que le salarié ait manifesté sa volonté d'avoir recours au service et que sa situation ne relève pas d'une volonté délibérée.

Service confidentiel et gratuit pour le salarié

Les modalités

Des spécialistes à l'écoute des salariés :

Le conseiller ASTRIA ASSISTANCE assure une prestation globale, personnalisée et gratuite

Une prestation en 4 étapes :

- **L'accueil et l'écoute du salarié** : compréhension et évaluation de la situation ;
- **Le diagnostic** : examen préalable des causes et conséquences des difficultés rencontrées ;
- **Le traitement des difficultés** par la mise en oeuvre de solutions délivrées par ASTRIA ou l'orientation vers des partenaires spécialisés ;
- **Le bilan de l'intervention** et l'envoi d'un questionnaire de satisfaction.

Les partenaires d'ASTRIA

ASTRIA ASSISTANCE, un réseau de partenaires :

En complément des aides spécifiques d'ACTION LOGEMENT, ASTRIA ASSISTANCE a développé des partenariats avec des acteurs spécialisés dont ALES (Association pour le Logement et l'Entraide des Salariés) qui propose une aide financière dite "aide sur quittance".

Le conseiller peut aussi orienter le salarié vers d'autres spécialistes susceptibles de répondre au mieux à sa situation.

Ces partenaires sont nombreux et choisis pour leurs compétences : organismes financiers, bailleurs, structures d'hébergement temporaire...

Des partenariats pour mieux servir les salariés

Acheter



Une offre de programmes neufs à des conditions privilégiées avec **VINCI Immobilier**.

- Pour acheter sa résidence principale.
- Pour investir dans un logement locatif.

Avantage :

- **Frais de notaire offerts**, soit 2 % d'économie sur le prix d'acquisition.

Améliorer



Des solutions de financement avec **FRANFINANCE**.

- Pour des propriétaires qui veulent améliorer ou embellir leur résidence principale.
- Pour des locataires qui ont des dépenses liées à leur emménagement.

Avantage :

- Des taux de crédit avantageux.

Déménager



Une aide au déménagement avec **les Gentlemen du Déménagement**

- Des spécialistes du déménagement avec 160 agences et plus de 35 000 déménagements par an en France.
- Une offre avantageuse et complète dans des délais très rapides.

Avantages :

- Grille tarifaire préférentielle avec **réduction de 15 à 20 %**.
- Extranet dédié, accessible **24/24h, 7/7j** afin de suivre le déroulement de votre dossier. Numéro unique.

VINCI Immobilier Promotion, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 339 788 309, ORIAS n° 13006782.

FRANFINANCE 719 807 406 RCS Nanterre - Intermédiaire en assurances - N°ORIAS 07 008 346.

Les Gentlemen du Déménagement, société par actions simplifiée immatriculée au RCS Romans sous le n° 394 895 353 00024.

ASTRIA LEVALLOIS : 01 57 77 50 00

Départements : 10 - 18 - 28 - 36 - 41 - 45
52 - 58 - 75 - 77 - 78 - 89
91 - 92 - 93 - 94 - 95

ASTRIA BEAUVAIS : 03 44 48 58 21

Départements : 02 - 27 - 60 - 76 - 80

ASTRIA BORDEAUX : 05 56 17 43 03

Départements : 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33
40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87

ASTRIA LYON : 04 37 23 51 70

Départements : 01 - 03 - 07 - 21 - 26 - 38
39 - 42 - 43 - 63 - 69 - 71
73 - 74

ASTRIA MARSEILLE : 04 91 29 62 29

Départements : 13 - 83 - 84

ASTRIA MONTPELLIER : 04 67 42 17 70

Départements : 11 - 15 - 30 - 34 - 48 - 66

ASTRIA Nord Pas-de-Calais : 03 21 28 27 29

Départements : 08 - 51 - 59 - 62

ASTRIA NICE : 04 93 18 18 06

Départements : 2A - 2B - 04 - 05 - 06

ASTRIA RENNES : 02 99 22 20 40

Départements : 14 - 22 - 29 - 35 - 37 - 44 - 49
50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 85

ASTRIA STRASBOURG : 03 90 22 40 40

Départements : 25 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68
70 - 88 - 90

ASTRIA TOULOUSE : 05 62 73 34 50

Départements : 09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82